

Catégorie d'adhésion Admical 2021

J'adhère / mon organisation adhère à Admical pour l'année 2021 au titre de :

Collège des Mécènes Bienfaiteurs

<input type="checkbox"/> Entreprises ; fondations, fonds de dotation, clubs et associations créés par des entreprises ou des individus.	10 000 €
---	----------

Collège des Mécènes

<input type="checkbox"/> Entreprises <i>Entreprises, fondations, fonds de dotation, clubs et associations créés par des entreprises</i>	4 500 €
<input type="checkbox"/> PME* et Philanthropes <i>PME, fondations, fonds de dotation, clubs et associations créés par des PME ou des individus.</i>	2 500 €

*Entreprises de moins de 250 salariés ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros

Collège des Porteurs de Projets

<input type="checkbox"/> Associations, ONG, collectivités, établissements publics ; fondations, fonds de dotation, clubs/cercles créés par des bénéficiaires.	2 000 €
---	---------

Retrouvez toute notre offre de services dans le **Guide de l'Adhérent**

Charte du mécénat

Mon organisation signe la Charte du mécénat.

Merci de renvoyer la charte signée par votre directeur général ou président (entreprise ou fondation) avec votre bulletin d'adhésion.

Conditions d'adhésion

Les Adhérents d'Admical reconnaissent les principes de la Charte du mécénat.

L'Adhésion est valable un an. Elle est validée, sous réserve d'un refus exprès du conseil d'administration, à réception du bulletin d'Adhésion daté, cacheté et signé et du paiement de la cotisation.

Une facture correspondant au montant de la cotisation due est envoyée aux Adhérents en vue du renouvellement de l'Adhésion pour l'année en cours.

Règlement à l'ordre d'Admical. Une facture vous sera adressée en retour

Nom

Prénom

Date

Cachet et signature

Renvoyez votre bulletin d'adhésion dûment rempli
accompagné de la Charte du mécénat signée à :
Julie Bourdel, Responsable Développement et événements
ADMICAL - 6 Boulevard Saint-Denis - 75010 Paris ou à : jbourdel@admical.org
Tél : 01 42 55 96 18